

Editorial

Mesdames et Messieurs du Conseil national
Mesdames et Messieurs du Conseil des Etats

Vous suivez attentivement les préoccupations du corps médical et nos demandes spécifiques concernant les dermatologues. Nous vous en remercions – il est essentiel de maintenir les tâches des médecins de premier recours et de ne pas subir une nouvelle détérioration des conditions-cadres. Lors de la session d'été, vous discuterez à nouveau deux initiatives populaires qui poursuivent un objectif commun : Réduire les coûts et, entre autres, soulager la société de l'augmentation des primes d'assurance maladie. Jusqu'à présent, aucune solution durable ne se dessine pour faire face à l'augmentation des coûts de la santé. L'introduction d'un plafond des coûts, par exemple, n'atteint pas son objectif : Si les diagnostics et les traitements sont reportés, les durées de traitement s'allongent et la situation des patients se détériore. D'un point de vue médical, nous rejetons cette idée. L'objectif principal doit toujours être poursuivi : L'accès garanti à des soins médicaux de qualité pour tous les habitants de la Suisse.

Dans cette lettre de sessions, nous vous informons sur les dossiers relatifs à la politique de la santé et nos arguments à ces dossiers. Nous nous réjouissons de pouvoir échanger avec vous.

Meilleures salutations



Prof. Dr méd. Daniel Hohl
Président de la SSDV



Initiative d'allègement des primes, 21.063

Conseil des Etats – mardi, le 30 mai

Avec l'augmentation des primes de 6,6 pour cent au début de cette année, il est urgent d'agir. Contrairement au contre-projet indirect du Conseil fédéral, la CSSS-E a décidé que les cantons ne devraient pas verser une contribution minimale de 5 à 7,5 pour cent, mais de 3,5 à 7,5 pour cent des coûts cantonaux de l'assurance obligatoire des soins pour la réduction des primes. La commission souhaite faire dépendre le montant minimal des 40 pour cent d'assurés aux revenus les plus faibles du canton. La SSDV soutient ces conditions supplémentaires.

La SSDV souligne : les réductions de primes supplémentaires doivent absolument être utilisées au bon endroit – pour les personnes disposant de revenus vraiment faibles et non, comme c'est souvent le cas actuellement, pour la classe moyenne.

Initiative pour un frein aux coûts et contre-projet, 21.067

Conseil national – mercredi, le 31 mai

La SSDV maintient sa position : l'initiative populaire vise certes une solution, mais elle ne ferait qu'augmenter les coûts. La croissance et le vieillissement de la population, les progrès de la médecine et l'augmentation des volumes devraient absolument être pris en compte dans la réflexion. La définition d'un plafond de coûts ne mène à rien. Le contre-projet qui a été discuté et qui exige des compétences tarifaires de la part des autorités ne constitue pas non plus un concept efficace. De même, les corrections possibles du TARMED, devenu obsolète, conformément aux dispositions transitoires relatives à la maîtrise des coûts, ne sont ni raisonnables ni efficaces.

La SSDV souligne : le corps médical attend depuis des années l'autorisation et la mise en vigueur du tarif à l'acte TARDOC, dont la quatrième version n'a toujours pas été approuvée par le Conseil fédéral. Il est urgent de remplacer rapidement le tarif TARMED par le nouveau tarif TARDOC.

Podologie : reconnaissance des prestations, Mo. 21.3840

Conseil national – mardi, le 13 juin

Les prestations de soins des pieds effectuées par des podologues diplômés chez les diabétiques sont prises en charge par l'assurance obligatoire des soins en vertu d'une récente modification de l'ordonnance. La SSDV salue la demande de la motion selon laquelle cette réglementation doit être étendue à d'autres bénéficiaires de prestations - notamment aux patients souffrant d'une artériopathie symptomatique des membres inférieurs. En général, la SSDV affirme que si cela est médicalement nécessaire, le médecin doit pouvoir prescrire des traitements par des podologues diplômés – et ces prestations doivent être prises en charge par l'assurance obligatoire des soins.

Interventions pertinentes lors de la session d'été

Conseil national

31 mai

- 21.067 – Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie)

13 juin

- 21.3795 – Mo. Herzog Verena. Empêcher que des médicaments efficaces et peu coûteux ne soient retirés du marché. Renforcer la sécurité de l'approvisionnement
- 21.3840 – Mo. Fridez. LAMal. Reconnaissance des soins prodigués par les pédicures-podologues diplômés pour les patients souffrant d'une artériopathie périphérique symptomatique

Conseil des Etats

30 mai

- 21.063 – Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect
- 20.3770 – Mo. Conseil national (Sauter). Introduction de l'ordonnance électronique

À propos de la SSDV

La Société suisse de dermatologie et vénérologie SSDV est l'association professionnelle des dermatologues en Suisse. Elle défend les intérêts des dermatologues auprès des comités d'experts médicaux, de la politique, des médias et du grand public.